Programme du CNR

Notes

Le Conseil national de la Résistance (CNR), constitué le 27 mai 1943 à l'initiative du général de Gaulle et sous l'impulsion de Jean Moulin, réunit huit grands mouvements de Résistance, six partis politiques et deux organisations syndicales, de la droite républicaine aux communistes. Son objectif est d'unifier les différentes composantes de la Résistance intérieure et de renforcer leur coordination avec la France libre.

Jean Moulin, premier président du CNR, est arrêté par la Gestapo le 21 juin 1943 à Caluire, près de Lyon. Torturé, il meurt le mois suivant. Georges Bidault lui succède à la présidence du Conseil.

Le programme du CNR, connu sous le titre *Les Jours heureux*, est adopté à l'unanimité le 15 mars 1944, après de longues négociations. Diffusé clandestinement à partir du printemps 1944, il définit un plan d'action immédiate contre l'occupant et des mesures destinées à instaurer, dès la Libération, un ordre démocratique et social plus juste.

Son premier volet appelle à intensifier la lutte contre l'occupant nazi et le régime de Vichy, notamment par le développement de la lutte armée, la coordination des forces de la Résistance et la constitution de milices patriotiques dans les villes et les villages.

Le second volet prévoit le rétablissement des libertés démocratiques :

- Rétablissement du suffrage universel.
- Liberté de pensée, de conscience et d'expression.
- Liberté de la presse, d'association, de réunion et de manifestation.
- Respect de la personne humaine et égalité de tous les citoyens devant la loi.

Dans le domaine économique et social, le programme, marqué notamment par l'influence des communistes, des socialistes et des syndicats, préconise d'importantes réformes :

- Retour à la nation des grands moyens de production, des sources d'énergie, des compagnies d'assurances et des grandes banques.

- Participation des travailleurs à la direction et à l'administration des entreprises.

- Rétablissement d'un syndicalisme indépendant.

- Revalorisation des salaires et garantie du droit au travail et au repos.

- Mise en place d'un plan complet de sécurité sociale et d'un système de retraite permettant aux vieux travailleurs de terminer dignement leurs jours.

Le programme prévoit également la démocratisation de l'enseignement, l'accès de tous à la culture et l'extension des droits politiques, sociaux et économiques aux populations colonisées.

Fondé sur le rétablissement des libertés républicaines et l'égalité devant la loi, il s'inscrit dans une dynamique qui conduit, à la Libération, à l'abrogation des mesures antisémites de Vichy et à la restitution des biens spoliés aux Juifs.

Les débats au sein de l'Assemblée consultative provisoire, réunie à Alger à partir de 1943 puis à Paris après la Libération, contribuent à l'élaboration des réformes mises en œuvre par le Gouvernement provisoire de la République française. Plusieurs d'entre elles prolongent les orientations du programme du CNR.

Fruit d'un compromis entre différentes sensibilités politiques, le programme ne mentionne explicitement ni la laïcité ni le droit de vote des femmes. Ce dernier est néanmoins reconnu par l'ordonnance du 21 avril 1944.

Références :

— CNR, 1944, « *Les Jours heureux* » Paris.

— Andrieu Claire, 1984, *« Le Programme commun de la Résistance »* Paris Ed. de l'Erudit,

https://www.museemrjmoi.com/programme-du-cnr/